

Marseille le 1 avril 2024

Martine Vassal

La Présidente

Ref : JPG/MV -20240104

Mesdames et messieurs les Présidents de Clubs de randonnée,

Compte tenu du succès rencontré par la mise en place de l'accès réglementé à la calanque de Sugiton, le Conseil Départemental a décidé d'étendre cette mesure à l'ensemble des GR des Bouches du Rhône .

En effet à compter du 01.09.2024 pour randonner sur les GR du département les randonneurs devront s'inscrire au préalable sur le site internet dédié. Cette inscription sera gratuite pour la majorité des sentiers mais pourra être payante pour les sentiers les plus fréquentés et qui par voie de conséquence nécessitent une maintenance importante.

Cette mesure permettra au département de mieux gérer les sentiers , de s'assurer d'une fréquentation raisonnable et d'assurer une maintenance adaptée ainsi que la mise en place d'espaces plus conviviaux et dans lesquels la nature aura retrouvé ses droits.

Des espaces déchets seront mis en place afin que les randonneurs puissent laisser leurs bouteilles vides et autres détritrus sur place et ne pas se surcharger pour la suite de leur parcours.

Nous comptons sur les Présidents de Club et leurs animateurs pour rappeler les consignes utiles pour le respect de la nature (semelles de chaussures souples , bâtons de randonnée en bois , interdiction de sortir des sentiers balisés ...)

Nous remercions l'ensemble des Clubs de randonnée du Département qui nous aident à la mise en place de ce dispositif et nous permettra ainsi de devenir le Département pilote dans le domaine de la propreté, des randonnées périurbaines et permettra également de récolter des fonds pour faciliter notre réélection .

En vous remerciant par avance de votre compréhension , veuillez agréer mesdames , messieurs l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Martine VISSAL

